

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° II-352

présenté par

M. Pajot, M. Aliot, M. Bilde, M. Chenu et Mme Le Pen

ARTICLE 38**ÉTAT B****Mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture	5 374 381	0
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	0	5 374 381
TOTAUX	5 374 381	5 374 381
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

De très nombreuses exploitations agricoles sont confrontées à de graves difficultés économiques menaçant directement leur survie. Il convient donc d'augmenter de manière significative les aides en faveur de leur redressement. A cet effet, il est proposé de doubler le montant affecté à l'action 22

intitulée « Gestion des crises et des aléas de la production agricole » du Programme 149 et de diminuer d'autant les crédits affectés à l'action 2 intitulée « Evaluation de l'impact des politiques publiques et information économique » du Programme 215.